

## **FINANCIERE MARJOS**

**(ex CLAYEUX)**

Société anonyme au capital de 220.233,90 euros

Siège social : 112 avenue Kléber - 75116 Paris

725 721 591 R.C.S. PARIS

(ci après « **la Société** »)

### **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 27 mars 2020**

Paris, le 6 mars 2020 à 20h

**FINANCIERE MARJOS informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Mixte, a été convoquée pour le :**

**Vendredi 27 mars 2020 à 16 heures  
au 112 avenue Kléber 75016 PARIS**

Un avis préalable valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°22 du 19 février 2020 (annonce n°2000282). Cet avis contient en particulier :

- l'ordre du jour de l'assemblée,
- le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée,
- les conditions d'accès à l'assemblée,
- les modalités requises pour poser des questions écrites à l'assemblée ou demander l'inscription de points ou de projets de résolutions,
- les conditions pour participer et voter à l'assemblée,
- les modalités permettant de voter par correspondance ou par procuration,
- les conditions et modalités de notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire.

Cet avis, disponible sur le site internet de la Société, peut également être consulté sur le site Internet du BALO en utilisant le lien : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/annonce/202002192000282-22>

Il est précisé que cet avis fera l'objet d'un avis rectificatif qui sera publié au BALO le 11 mars 2020 et qui est d'ores et déjà disponible sur le site de la Société

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social et sur le site Internet de la Société (<http://www.financiere-marjos.com/>) ou transmis sur simple demande adressée à la Société.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par *Financière Marjos – 112 avenue Kléber 75116 Paris* au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

*Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez Financière Marjos – 112 avenue Kléber 75116 Paris, à l'adresse susmentionnée, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.*